



Commission Régionale OUTRE-MER

Réunion restreinte du 23 avril 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHALLENGE MARCELIN RILOS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

FINALE :

55628807 – VILLEPINTE FLAMBOYANT / VITRY CA le 14/05/2026

La Finale se déroulera à 14h00 au Stade Eugène Cognevault à Gonesse.

Les 2 clubs seront invités à participer à une réunion de préparation en visio conférence (date communiquée ultérieurement).